



PB-PP|B-00000

BELGIE(N) - BELGIQUE

N° D'AGRÉEMENT : P912287

A.S.B.L

# Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

## Le Courrier Laïque N°221 juin 2024

**7,8,9 JUIN :  
EXPO AQUARELLES**



**13 JUIN :  
CINÉ "MON CRIME"**



**21 JUIN :  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**



**23 JUIN - 29 JUILLET :  
NOS REPAS D'ÉTÉ**



## Dans ce numéro

<b>Vendredi 21 juin à 18H30</b> : Assemblée générale ordinaire 2024	p. 3
<b>Vendredi 7 juin à 19h</b> : Vernissage de l'exposition	p. 4
<b>Du 7 à 19h au 9 juin à 17h</b> : exposition d'aquarelles en collaboration avec l'atelier d'art floral	p. 5
<b>Jeudi 11 juillet à 17h</b> : Cinéma de minuit « Peter Ibbetson »	p. 6
<b>Jeudi 13 juin à 19h</b> : Ciné-débat des Résistances : « Mon crime »	p. 8
<b>Jeudis 13 et 27 juin</b> : atelier d'art floral	p. 10
<b>Lundis 3 et 24 juin</b> : atelier d'aquarelle	p. 10
<b>Mardis 11 et 25 juin</b> : après-midi Scrabble	p. 10
Le vote des jeunes - Le droit de vote en Belgique : un combat pour la démocratie	p. 11
Droit à l'avortement dans la Charte de Droits fondamentaux de l'UE	p. 14
La théologienne Marocaine Asma Lamrabet retirait son voile dès 2019	p. 15
Torture blanche : Prix Nobel de la paix 2023	p. 16
Deux reconnaissances de nos actions : Pièces rouges - Excursion à Breendonk	p. 17
La Laïcité face à l'Islam Politique - Débats et Réflexions	p. 18
<b>Dimanche 23 juin à 12h30</b> : Repas d'avant vacances	p. 19
<b>Lundi 29 juillet à 12h30</b> : « Les vacances des Lundis du Préau » : repas et animation	p. 20

Accueil : Aurore Delporte 064/44 23 26

Mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## *Bonnes vacances*

*Que vous partiez en vacances ou que vous appréciez le plaisir de profiter de calme et de repos chez vous, l'organe d'administration de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz vous souhaite une excellente période de détente.*



*Nous reprendrons l'ensemble de nos activités dès septembre.*

*Néanmoins, quelques activités restent maintenues : l'atelier d'aquarelle, le cinéma de minuit... à 17 heures et notre repas des "Lundis du Préau en vacances" suivi comme de coutume par un après-midi d'animation.*

**Petit rappel : VENDREDI 21 JUIN A 18H30**

**Assemblée générale ordinaire 2024**

Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette assemblée où nous vous présenterons les comptes et bilan 2023 ainsi le budget 2024.



Vous désignerez par votre vote, les membres candidats à l'organe d'administration, piliers indispensables à la pérennité de notre maison.

Si vous êtes en ordre de cotisation 2024, vous aurez reçu, sous pli séparé, les documents nécessaires au bon déroulement de cette assemblée ainsi que la convocation.



Si cet envoi ne vous est pas parvenu, contactez Aurore à la Maison de la Laïcité.

**Votre présence sera pour nous un signe d'attachement à notre volonté de maintenir une présence laïque au sein de notre entité.**

**Pour l'organe d'administration**

**Yvan Nicaise Président**

# Exposition d'aquarelles



*en collaboration  
avec l'atelier  
d'art floral*



**DU 7 AU 9 JUIN**

**Vernissage le 7 juin à 19H**

**(Verre de l'amitié offert)**

## **HORAIRE**

7 juin à 19h

8 juin de 10h à 17h

9 juin de 11h à 17h

Entrée libre



Place Albert 1er, 16 A  
7140 Morlanwelz  
064/44.23.26



**Maison de la Laïcité  
orlanwelz**

Editeur responsable : Yvan  
Nicaise, Place Albert 1er-16A  
7140 Morlanwelz



## Les participants de notre atelier d'aquarelles nous présentent leurs œuvres

La dernière exposition de l'atelier d'aquarelle de notre maison s'est déroulée en octobre 2015.

Pour pouvoir vous présenter une autre exposition, il fallait laisser le temps aux participants de réaliser de nouvelles œuvres mais la pandémie qui a conduit à la suspension des activités pendant près de deux ans est passée par là.

La reprise par Monique Piret de l'activité menée par Anne-Marie André et l'arrivée de nouveaux aquarellistes permettra maintenant de vous présenter une superbe exposition, la quatrième depuis la mise en place de cet atelier d'aquarelle.

Nul doute que nos membres et sympathisants auront à cœur de venir admirer les nombreuses aquarelles et apprécier la créativité et le talent de nos artistes.

Artiste, le mot n'est pas trop fort puisque la peinture est un art faisant appel aux émotions, aux sens et à l'intellect.



### L'atelier d'art floral s'associe à cette exposition

Pour la première fois, cette exposition sera rehaussée par de nombreux montages floraux réalisés par l'atelier d'art floral animé par Marie-Christine Cuchet depuis sa création



Le vendredi 7 juin, à 19heures, nous vous invitons au vernissage de ces deux expositions.

**Notre Maison vous offrira le verre de l'amitié et de la créativité.**

**Rendez -vous au vernissage.**

**Yvan Nicaise**



Maison de la Laïcité  
Morlanwelz

# LE CINÉMA DE MINUIT

GARY  
COOPER  
ANN  
HARDING

in  
"PETER  
IBBETSON"

with Ida LUPINO DIRECTED BY HENRY HATHAWAY

**JEUDI 11 JUILLET 2024 - 17:00**

PAF : 4€ - ART.27 : 1.25€  
INFO : 064/44.23.26

Place Albert 1er, 16A  
7140 Morlanwelz

Editeur responsable : M. Yvan Nicaise

## Le cinéma de minuit... à 17 heures

### Une nouvelle activité qui a très bien débuté

Après la première projection du 7 mars et celle du 2 mai dernier, nous décidé d'inclure cette activité dans les programmes de notre Maison à raison d'un film tous les deux mois.

Jean-Luc Pierart, initiateur du projet et un des administrateurs de notre Maison en sera l'animateur.



### Le 11 juillet à 17h

#### « PETER IBBETSON »

Un film De Henry Hathaway (1935)

#### Présentation du film.

Dans l'Angleterre du 19ème siècle, Peter Ibbetson, architecte, est hanté par le souvenir de son amour de

jeunesse dont il dut se séparer prématurément.

Adulte, pour des raisons professionnelles, il se rend dans le Yorkshire où il s'éprend d'une duchesse.

Au fil du temps, il réalise qu'il a retrouvé son amour d'adolescent.

Ce film, considéré comme la représentation parfaite de « L'amour fou », était adulé des surréalistes parmi lesquels Luis Buñuel et André Breton.

Ce dernier en parlait comme d'un film prodigieux, triomphe de la pensée surréaliste.

Il est porté par les envoûtantes présences de Gary Cooper et Ann Harding.

Ce film de 1935 n'a cessé de séduire des générations de spectateurs par son romantisme lumineux et la sobre beauté de sa mise en scène.

« PETER IBBETSON » est l'adaptation d'un roman de 1891 de Georges. Du Maurier, grand-père de la romancière Daphné Du Maurier.



PAF : 4 € ART.27 : 1,25 €

Jean-Luc Pierart

*Nadia*  
**Tereszkiewicz**

*Isabelle*  
**Huppert**

*Dany*  
**Boon**

*Rabson*  
**Marder**

*Fabrice*  
**Luchini**

*André*  
**Dussollier**

**À qui profite  
le crime ?**



**Mon  
Crime**

*Un film de*  
**François Ozon**

**JEUDI**  
**13 juin**  
**19h00**

**P.A.F. : 4 € - Article 27**  
**(1.27€ sur présentation du**  
**ticket disponible au CPAS)**  
**info : 0497/ 46.34.93**

**La salle est accessible  
aux personnes à mobilité réduite**

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -  
Secteur Éducation permanente et Jeunesse

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1<sup>er</sup>, 16A, 7140  
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle

# CINÉ-DÉBAT DES RÉSISTANCES

Jeudi 13 juin 2024 à 19h00



## Mon crime

De Francois Ozon  
(France 2023)

Un film policier vintage au casting cinq étoiles (Isabelle Huppert, Nadia Tereszkiewicz, Rebecca Marder...).

En 1935, à Paris, Madeleine Verdier, jeune et jolie actrice qui peine à obtenir des rôles, est désargentée. Elle a pour amoureux André Bonnard, fils du propriétaire d'une grande manufacture de pneus qui ne reçoit que peu de subsides de son père.

Elle se rend à un rendez-vous avec le producteur de théâtre Montferrand, qui lui offre un petit rôle dans une pièce, à condition qu'elle devienne sa maîtresse. Elle refuse. Il tente de la violer. Elle se débat et réussit à s'enfuir. Une fois rentrée chez elle, elle reçoit la visite de son ami André qui vient lui expliquer que pour résoudre leurs difficultés financières, il compte épouser une riche héritière et faire d'elle sa maîtresse. Madeleine, qui espérait qu'André l'épouse et accepte de travailler, est désespérée.

Mais Madeleine est accusée du meurtre du célèbre producteur. Après avoir été acquittée, elle commence sa nouvelle vie, faite de gloire et de succès. Jusqu'à ce que la vérité éclate au grand jour.

Pour le réalisateur François Ozon, ce film est une réflexion sur la manipulation par la parole, le sexisme et, plus ironiquement, sur le pouvoir des discours féministes, potentiels gages de succès médiatique.

A vous de juger...

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : 064 44 23 26

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Ciné-débat organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - secteur Education permanente et Jeunesse.

## Jeudis 13 et 27 juin à 10h ou à 13h : atelier d'art floral

Voici les dernières séances de cet atelier pour ce trimestre. Nous nous retrouverons ensuite en septembre. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver à 10 ou à 13h.

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

**Marie-Christine Cuchet**



## Lundis 3 et 24 juin à 14h : atelier d'aquarelle

Nous préparons, pour les 7,8 et 9 juin notre exposition d'aquarelle.

N'hésitez pas à remettre une invitation à vos amis et connaissances.

Notre atelier se réunira également durant les périodes de vacances aux dates suivantes : 12 et 26 août de 14h à 16h30.



**Monique Piret**

## Mardis 11 et 25 juin à 13h30 : après-midi Scrabble

Les amateurs de Scrabble partagent leur passion de 13h30 à 15h45.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

Eventuellement, munissez-vous de votre jeu car le nombre de participants n'est pas limité.

L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée. Retrouvailles ensuite en septembre.



**Aurore Delporte**

## **Les jeunes de 16 et 17 ans sont obligés de participer aux élections européennes de juin prochain mais...**

La Cour constitutionnelle, dans un arrêt rendu le 21 mars, juge que la différence de traitement entre les électeurs majeurs et mineurs « ne paraît pas justifiée par des motifs impérieux d'intérêt général ».

Selon la Cour, le préjudice qui résulterait de l'organisation des élections européennes du 9 juin sur une base inconstitutionnelle est grave et ne saurait être réparé par une annulation ultérieure.

Elle suspend dès lors la disposition de la loi du 25 décembre 2023 qui prévoit que seuls les majeurs doivent voter aux élections européennes. À la suite de cette suspension, les jeunes de 16 et 17 ans sont également obligés de voter aux élections européennes et peuvent être sanctionnés s'ils ne votent pas.

MAIS... Le 27 mars, le comité ministériel restreint a confirmé qu'aucune sanction ne serait prévue pour les mineurs qui ne remplissent pas leur devoir de citoyen.

**Le droit de vote ne serait-il pas pour les jeunes un devoir citoyen ???  
Comprenez qui pourra...**

**Yvan Nicaise**

## **Le droit de vote en Belgique : un combat pour la démocratie à ne pas oublier**



Au sein d'une démocratie, voter est un droit fondamental et un acte citoyen qui permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants à l'occasion d'un scrutin.

Il faut malheureusement constater que le nombre d'abstention semble, d'après les sondages actuels, encore en augmentation pour les élections de juin prochain.

Ce droit démocratique fut pourtant un combat de longue haleine mené par le monde ouvrier pour être reconnu sur le plan démocratique au même titre que les nantis de la population.

En 2012, le taux d'absentéisme était de 8 % (Etude du Sénat).

En 2024, sur base d'un des derniers sondages (hebdomadaire Le Vif), 18 % de citoyens sont certains de ne pas participer au triple scrutin annoncé.

## Un retour dans l'histoire

### De 1831 à 1893 : Qui paie assez, décide

#### 1831 : Suffrage censitaire



Pour les hommes uniquement, à partir de 25 ans, qui paient un impôt (soit 1 % de la population). "Personne n'est aussi intéressé au maintien, au bon ordre, à la prospérité et à la tranquillité de l'État que celui qui possède une fortune quelconque et un cens qui la représente". En termes de nationalité, pour être électeur, il faut "être né ou naturalisé belge ou avoir 6 années de domicile en Belgique".

Les électeurs de ces groupes reçoivent plus d'une voix.

#### 1883 : Une modification élitiste : vote des « capacitaires »

On appelle "capacitaires" les citoyens masculins qui possèdent des diplômes ou qui exercent certaines fonctions de responsabilité, c'est-à-dire, les détenteurs d'un diplôme de médecine ou ceux qui exercent une fonction notable dans l'État (électeurs capacitaires tels qu'avocats et notaires). On permet aux "capacitaires" d'avoir une voix pour voter aux élections communales et provinciales.

#### 1893 : Première manifestation ouvrière

Grève générale organisée par le Parti Ouvrier Belge (POB) "contre l'injustifiable et dangereux privilège que la majorité de la bourgeoisie prétend conserver".

#### 1893 - Suffrage universel plural.

Le suffrage censitaire pour les hommes est remplacé par un système de suffrage universel plural pour les hommes.

Proposition de modifications de la Constitution :

- suffrage universel en excluant les indignes, les assistés et les femmes ;
- suffrage universel si capacités : savoir lire et écrire, réussir un examen électoral, avoir un brevet d'instruction primaire... ;
- suffrage universel si on est au moins propriétaire de son habitation "symbole de prévoyance et de responsabilité de la part du citoyen" ;
- suffrage généralisé aux hommes avec vote plural : les chefs de famille, les détenteurs d'un livret d'épargne et/ou d'un diplôme ont plus de voix que les autres (3 voix maximum).

Par suite de l'abolition du cens électoral, la classe ouvrière obtient le droit de vote, mais son influence sera quelque peu atténuée par le fait que certains groupes reçoivent plus d'une voix.

**1902 : Le Parti ouvrier Belge (POB)** s'allie avec le parti libéral contre les catholiques pour la revendication du suffrage féminin puis abandonne.

#### 1919 : Un homme, une voix

Suite à la guerre, « l'égalité dans la souffrance et l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques ».

Les deux gauches (socialistes et libéraux) s'opposent au droit de vote des femmes car, selon elles, « la grande majorité des femmes subissent une influence qui les fera voter pour le parti catholique ».

Certaines femmes pourront pourtant aller voter : les veuves (si elles ne se remarient pas), les mères des soldats morts au front et les résistantes.

### **1920 : Vote des femmes au niveau communal**

Sauf les prostituées et les femmes adultères. Les autres ont besoin de l'autorisation de leur mari pour avoir un mandat politique.

### **1948 : Droits politiques généralisés aux femmes**

Sur la proposition d'un gouvernement socialiste-catholique, les femmes pourront voter pour la première fois aux élections nationales de 1949. Grâce à la participation des femmes aux élections législatives, le nombre des électeurs fait un bond de 28 % à 58 % de la population.

### **1968 : Création des premiers conseils communaux consultatifs des immigrés**

Objectifs : initier les populations immigrées à l'action politique et convaincre les populations belges du bien-fondé de l'octroi des droits politiques aux étrangers.

Principalement sous l'impulsion de la FGTB et de la CSC.

### **1972 : Droit de vote pour tous aux élections sociales**

**1979** : Déclaration du Premier Ministre Martens : « L'intégration politique des immigrés sera favorisée en leur accordant sous certaines conditions le droit de vote pour les élections communales ».

**1992** : Le Traité de Maastricht accorde la citoyenneté européenne aux ressortissants de l'Union pour les élections locales et européennes mais toujours basée sur la nationalité d'origine.

La Belgique obtient une dérogation provisoire parce que certaines communes comptent plus de 20 % de ressortissants d'autres pays de l'Union. Crainte émise par des Flamands de voir l'électorat francophone renforcé.

**1998** : Condamnation de la Belgique par la Cour de Justice européenne.

**1999** : La loi permet le vote aux citoyens européens, moyennant leur inscription préalable, ils ont le droit de participer aux élections communales comme électeurs ou comme candidats mais ils ne pourront pas devenir échevin ou bourgmestre. Pour les échevins, la condition d'être de nationalité belge ne sera plus d'application en **2006**.

**2004** : Droit de vote au niveau communal pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne.

Le droit de vote des étrangers est acquis après 30 ans de revendication mais, pour les non européens, les conditions pour exercer ce droit sont restrictives :

- il n'y a pas d'éligibilité ;
- il faut signer une déclaration où l'électeur non-européen s'engage à respecter la Constitution et les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- il faut s'inscrire sur la liste des électeurs.

**2023** : Droit de vote aux élections européennes ramené de 18 à 16 ans sans toutefois y être obligé mais il faut s'inscrire sur la liste électorale.

**2024** : Droit de vote aux élections européennes obligatoire dès 16 ans... mais sans sanction pour les mineurs n'y participant pas !

**Yvan Nicaise**

Sources :

Le système électoral (Sénat).

Le VIF 1.10.2023

Le Soir du 1.10.2023.

# Jeudi 11 avril, le Parlement européen a voté la résolution souhaitant l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE par 336 voix pour, 163 contre et 39 abstentions

L'article 3 de la Charte devrait être modifié de manière à stipuler que "toute personne a le droit à l'autonomie physique, à un accès libre, informé, complet et universel aux droits sexuels et génésiques et à tous les services de santé connexes sans discrimination, y compris l'accès à un avortement sûr et légal".

Le texte exhorte les États membres à dépénaliser totalement l'avortement conformément aux lignes directrices 2022 de l'OMS, à supprimer et à combattre les obstacles à l'avortement, appelant la Pologne et Malte à abroger leurs lois et autres mesures qui l'interdisent et le restreignent.

**Le Centre d'Action Laïque avait appelé nos parlementaires à voter en faveur de cette résolution.**

Le **droit à l'avortement**, comme l'ensemble des droits sexuels et reproductifs, est un droit **fondamental** et **doit être protégé par le droit international**.

Ce droit est nécessaire pour que l'**égalité des sexes** garantie par les Traités européens soit effective. Récemment, la France a pris une mesure forte pour protéger le droit à l'avortement des menaces en l'inscrivant dans sa Constitution.

Les droits sexuels et reproductifs des femmes sont remis en cause par des mouvements religieux fondamentalistes, qui cherchent à faire évoluer les régimes politiques vers des régimes autoritaires. Les droits des femmes sont souvent parmi les premières cibles de régimes dits « illibéraux ».

**Quelques positions contre ce vote**

Les évêques de la Commission des évêques de l'UE (Comece) ont exprimé leur opposition par cette phrase : « Oui à la promotion des femmes et du droit à la vie, non à l'avortement et à l'imposition idéologique. »

La FAFCE (*Fédération des associations familiales catholiques en Europe*) précise que « cette résolution n'a aucune répercussion juridique et que l'avortement ne peut être ajouté à la Charte de l'UE car il est contraire à l'esprit de la Charte ainsi qu'aux droits fondamentaux qu'elle reconnaît déjà. Il n'en reste pas moins que l'avortement n'est pas un droit fondamental - il n'existe pas de droit de mettre fin à une vie ».

Le Conseil de l'Europe a reconnu la FAFCE comme organisation non gouvernementale dotée d'un statut participatif en 2001 qui a obtenu un an plus tard l'autorisation de déposer des réclamations collectives dans le cadre de la Charte sociale européenne.

Aucune association catholique belge n'en est membre ou associée.



**Yvan Nicaise**



**En octobre 2019 déjà : la théologienne  
Marocaine Asma Lamrabet retirait son voile**  
Un acte très fort et très significatif

Elle est une des plus grandes islamologues s'exprimant de l'intérieur de l'islam. Après avoir décortiqué minutieusement tous les versets relatifs au sujet de l'habillement des femmes, Asma Lamrabet conclut que l'hidjab actuel répandu à travers le monde n'est en aucun cas justifié par le Coran.

« Le Coran ne légifère en rien sur la nécessité d'un « uniforme » religieux qui serait strictement « islamique » ... Il n'a jamais été question dans le Coran d'une quelconque obligation formelle à l'apparence vestimentaire ; imposer des normes vestimentaires standardisées va à l'encontre des principes du message universel et de son éthique spirituelle. »

Ce rappel n'est pas inutile à la veille des élections...

**Yvan Nicaise**

### **Connaître Asma Lamrabet**

Native de Rabat (Maroc), Asma Lamrabet, exerce actuellement en tant que médecin biologiste à l'Hôpital Avicennes de Rabat. Elle a exercé durant plusieurs années (de 1995 à 2003) comme médecin bénévole dans des hôpitaux publics d'Espagne et d'Amérique latine, notamment à Santiago du Chili et à Mexico.

Conférencière de renommée internationale, elle donne de nombreuses conférences ainsi que des cours de formation sur ce sujet dans plusieurs universités aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

### **Extrait d'un article d'Asma Lamrabet publié en mai 1919 sous le titre « Rôle des religions dans la paix mondiale : utopies ou sources d'espoir ? »**

Dans une période où plusieurs pays occidentaux dont le nôtre connaissent une recrudescence d'actes de violences liés aux mouvances radicales religieuses, particulièrement islamistes, cet extrait, qui interpelle les institutions religieuses quelles qu'elles soient, est d'une brûlante actualité.

*... « Oui les institutions religieuses - de quelque religion monothéiste qu'elles soient - ne cautionnent généralement pas et officiellement l'intégrisme et ses violences, mais elles doivent le faire concrètement sur le terrain des réalités, grâce au formidable potentiel éthique du message spirituel de chaque tradition monothéiste.*

*Il faudrait pour cela que le caractère non-violent de toutes les religions et de leurs textes sacrés soit largement diffusé et constituer de ce fait le fondement de l'éducation des croyants/es et des non croyants/es.*

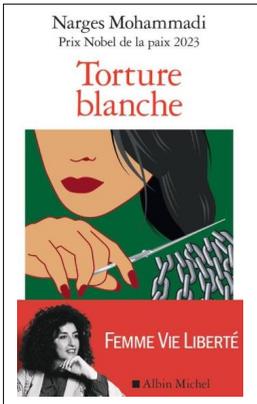
*Une paix véritable et durable n'est possible qu'à travers la justice, la réconciliation avec soi puis avec les autres et c'est là que les représentants des différentes traditions religieuses peuvent contribuer en puisant au sein de leurs sources sacrées respectives.*

*S'engager au nom des religions pour la paix, c'est **s'engager sans conditions en faveur de la liberté de croire ou de ne pas croire** parce que sans cette liberté fondamentale il n'y a pas de liberté tout court.*

*La paix est à ce prix. Libertés individuelles, égalité hommes femmes, liberté de conviction, justice sociale, lutte contre les discriminations sociales et raciales... C'est sur toutes ces questions que les religions ont leur mot à dire et trouver des solutions à ces questions c'est travailler à la paix sociale et mondiale...*

*Oui les religions sont porteuses d'un message de paix et de liberté, mais ont-elles aujourd'hui les moyens de le dire et de l'appliquer dans la complexité de notre monde d'aujourd'hui ? Ce n'est pas aux religions de répondre à cette question mais à ceux qui prétendent aujourd'hui parler en son nom ! »*

*Asma Lamrabet*



## **Torture blanche : Prix Nobel de la paix 2023**

Après la conférence du 5 avril « La Laïcité face à l'islam politique » et les débats enrichissants qui ont suivi, ce livre, sorti en mars 2024, met le lecteur face à la terrible réalité d'un islam radical.

« **Le 16 novembre 2021, pour la douzième fois de ma vie, j'ai été arrêtée** et pour la quatrième fois condamnée à être placée en cellule d'isolement. **Cette fois, mon chef d'accusation, vous le tenez entre vos mains : c'est ce livre, Torture blanche. On m'enfermera encore. Mais je continuerai de me battre** jusqu'à ce que les droits humains et la justice règnent dans mon pays. »

Infatigable militante des droits humains, **Narges Mohammadi, prix Nobel de la Paix 2023**, livre depuis la prison de Zanján où elle est incarcérée le tableau terrifiant du traitement infligé par la République islamique d'Iran aux prisonnières politiques et aux militantes, soumises à la « torture blanche », une peine d'isolement total. **Les entretiens qu'elle a menés, dans des conditions particulièrement dangereuses, avec treize détenues constituent un témoignage de résistance unique** et un acte de courage qui s'inscrit dans le sillage du mouvement « Femme, vie, liberté ».

Edition Albin Michel Édition Brochée 20,90 € Édition Livre numérique 14,99 €

## Deux reconnaissances de nos actions

### 8,800 kilos de pièces rouges pour l'opération Télévie

A l'initiative de deux de nos bénévoles, Christian Maessckal et son épouse Annik Destercke, la tirelire déposée sur le comptoir du bar de notre maison a été un succès.

De 3,955 kg récoltés en 2023, nous sommes passés à 8.800kg remis cette année à cette opération de solidarité.

Un grand merci à ces membres actifs.



### Excursion à Breendonk : un chèque de 500 € délivré par le comité du bal du Bourgmestre et des mandataires

C'est par la remise de ce chèque que notre bourgmestre sortant Christian Moureau et le comité organisateur nous ont remis ce chèque pour soutenir notre initiative d'organiser une excursion au fort de Breendonk, lieu de mémoire des exactions nazies durant la guerre 1940-1945.

Merci pour cette reconnaissance de l'implication constante de notre maison dans la vie éducative et citoyenne de notre entité.



# La Laïcité face à l'Islam Politique par Georges VERZIN

## Débats et Réflexions



Le 5 avril, cette conférence captivante a été l'occasion de nous plonger au cœur des débats autour de la laïcité, et particulièrement de son rapport à l'Islam politique. Georges Verzin a amorcé la conférence en offrant une définition de la laïcité, soulignant son rôle crucial dans la préservation de la neutralité de l'État vis-à-vis des

différentes croyances religieuses. Il a ensuite dirigé l'attention vers les Frères Musulmans, un mouvement qui a suscité de vifs débats ces dernières années quant à son interprétation de l'Islam et son influence dans les sphères politiques et sociales.

L'exposé de G. Verzin a mis en lumière les stratégies de "soft power"<sup>1</sup> employées par les Frères Musulmans pour infiltrer les structures politiques et sociales. Cette approche subtile implique souvent l'utilisation de réseaux sociaux, d'associations culturelles et éducatives, ainsi que d'autres moyens, pour promouvoir leur vision de la société, parfois en contradiction avec les principes laïques.

La conférence a également été l'occasion pour les participants d'échanger leurs points de vue et de poser des questions essentielles sur des sujets variés. Parmi ces questions, l'inscription de la laïcité dans la



constitution, le vivre-ensemble ont été des sujets de réflexion majeur.

Enfin, une des préoccupations principales abordées était celle de l'endiguement du phénomène de l'Islam politique.

Cette conférence a offert un espace riche en réflexions et débats sur un sujet complexe et d'actualité. Elle a souligné

l'importance cruciale de la laïcité dans la préservation des valeurs démocratiques et du vivre-ensemble, tout en invitant à une réflexion continue sur les défis et les solutions pour faire face à l'Islam politique dans nos sociétés démocratiques, illustrées d'exemples concrets.

**Aurore Delporte**



<sup>1</sup> Le "soft power" peut être pensé comme la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un pays à influencer les autres en utilisant des moyens doux plutôt que la force. Cela peut inclure des choses comme la culture populaire, la diplomatie, l'éducation, et d'autres formes de persuasion plutôt que des méthodes plus dures comme la coercition militaire ou économique. En bref, c'est la capacité à attirer et à convaincre plutôt qu'à imposer.

**Dimanche 23 juin à 12h30**

**Repas d'avant vacances**



Ce repas d'avant vacances est une manière festive et conviviale de nous retrouver un dimanche, hors des repas mensuels « Les Lundis du Préau » plutôt orientés vers les personnes n'étant plus en activités professionnelles.



Participer à ce repas vous permet aussi de nous aider à couvrir la hausse de nos frais de fonctionnement de notre maison alors que certains subsides sont en diminution. N'hésitez pas à inviter vos connaissances à participer à ce repas ouvert à tous, membres ou non.

**Réservation indispensable jusqu'au mercredi 19 juin au 064/ 442326. Le paiement fait office de réservation au Compte n° BE76 0682 1971 1895.**

## ***MENU***

**Mise en bouche**

\*\*\*

**Gambas à la diable**

\*\*\*

**Rôti Orloff**

**Salade de saison**

\*\*\*

**Trio de Fromages**

\*\*\*

**Délice aux fraises**

\*\*\*

**Café**

**Prix : 28 €**

**Enfants (-12ans) : 15 €**

**Lundi 29 juillet à 12h30**  
**« Les vacances des Lundis du Préau »**  
**Porchetta et animation**  
**12 ans déjà**

Pour répondre aux souhaits de nos membres et sympathisants, nous organisons un repas de vacances suivi d'une animation "ambiance vacances" préparée par de "joyeux membres et administrateurs". Les habitués en connaissent la formule...



**A 14h15**  
**Animation de vacances - Goûter**  
**compris : 4 €**

**A 12h30**  
**\*\*\***  
**Repas Porchetta**  
**Salades variées**  
**\*\*\***  
**Dessert – Café**  
**20 €**

Réservation indispensable jusqu'au **mercredi 24 juillet** au 064 442326. Le paiement fait office de réservation : Compte n° BE76 0682 1971 1895.



Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise  
Couverture : Michael Chardon (Fédération des Maisons de la Laïcité)